

ÉDITO *par Evelyne COUILLEROT, Présidente et Violaine GILLET, Vice-présidente*

En septembre, le Président avait décidé d'en découdre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté par Assemblée départementale interposée, accusant celle-ci de ne rien faire sur la sécheresse ou de vouloir supprimer la gratuité des transports scolaires. Or, la Région a créé un dispositif d'aides aux agriculteurs de 10 M€ auquel le Département participera. Et elle a pérennisé le principe de la gratuité des transports scolaires.



Souffler sur les braises n'a donc servi à rien, si ce n'est à entretenir des polémiques politiciennes d'arrière-garde et à faire le show lors des séances ouvertes à la presse.

Le débat sur les priorités du Département a donc (enfin) pu s'instaurer en novembre même s'il a été à nouveau noyé par des annonces qui n'en sont pas. Sur fonds de crise du pouvoir d'achat face au coût des énergies, les élu-e-s du groupe Gauche 71 ont renouvelé plusieurs propositions qui intègrent une même logique : le développement économe de nos ressources n'est pas l'adversaire de la justice sociale. Le Département devrait s'emparer de cette ambition avec plus d'audace. Il pourrait conjuguer grâce à ses compétences le soutien à la transition énergétique, l'accompagnement des plus modestes et des classes moyennes ainsi que le renforcement des solidarités territoriales. Force est de constater que le compte n'y est toujours pas dans les orientations budgétaires proposées pour 2019, où l'on se limite à reconduire l'existant. Mais peut être que, comme pour d'autres sujets, la petite graine que nous avons semée fera son chemin.... Pour les populations et les territoires, nous serons vigilants sur l'intégration de cette urgence dans les priorités du budget 2019. Rendez-vous en décembre ! Notre groupe poursuivra son action et nous continuerons à vous en informer, même si cette démarche fâche le Président Accary préoccupé ensuite de régler ses comptes.....

LES DÉCISIONS PRINCIPALES DE CETTE ASSEMBLÉE

Règlement 2019 des appels à projets pour les communes et intercommunalités

Peu de changements dans ce nouvel appel à projets, avec quelques ajustements à la marge. Les élus du groupe Gauche 71 ont adopté ce nouveau règlement en rappelant, par un amendement qui a été rejeté, la nécessité de mieux encourager la transition énergétique. Violaine Gillet a ainsi défendu la possibilité d'introduire une nouvelle disposition permettant de cumuler, pour les communes, deux demandes de subvention, si « un projet visant particulièrement la maîtrise de l'énergie et à améliorer notablement la performance énergétique de l'habitat, des bâtiments et équipements, ou à accroître les énergies renouvelables...le développement des déplacements doux ou à promouvoir les circuits de proximité » était déposé.

Deux dispositifs de soutien envers les agriculteurs victimes de la sécheresse

Le Département a adopté son soutien au dispositif régional d'aides aux agriculteurs, avec 800 000 € de participation pour les adaptations des exploitations agricoles. Par ailleurs, le Département a voté un nouveau dispositif social d'avance remboursable, de 10 000 € par exploitation, remboursable sur 10 ans, géré par « initiative Saône-et-Loire ».

Mâcon sera aussi Centre de Santé territorial

Par délibération, un 5ème centre de santé territorial sera implanté à Mâcon, qui pourra ensuite déployer des antennes, comme cela se fait sur les autres bassins du département.

3 vœux adoptés à l'initiative du groupe Gauche 71

Le groupe Gauche 71 a **déposé trois vœux qui ont été adoptés à l'unanimité.**

Budget de l'éducation : vœu qui demande que le budget 2019 « envisage clairement les moyens humains d'encadrement qui assurent les conditions d'apprentissage les plus favorables pour l'ensemble des élèves, quel que soit leur territoire ».

Pouvoir d'achat et coût social de la hausse des énergies : le développement économe de nos ressources n'est pas l'adversaire de la justice sociale. Ce vœu sollicite de l'Etat « des mesures d'urgence pour soutenir directement les ménages et des intentions qui favorisent la transition énergétique et l'alternative à la voiture comme les aides aux ménages pour isoler leur logement, l'accroissement des services de transports à la demande, le financement des plateformes gratuites de covoiturage pour les déplacements domicile/travail, le maintien des petites lignes ferroviaires et l'augmentation des moyens donnés aux transports collectifs ».

Planning familial de Chalon sur Saône. Ce vœu demande le rétablissement, par « l'Agence Régionale de Santé et pour le compte du planning familial de Chalon-sur-Saône, de la subvention permettant au dispositif régional d'écoute de poursuivre ses missions garantissant aux femmes l'accès à leurs droits. »

La gratuité des transports scolaires adoptée par la Région Bourgogne-Franche-Comté

Dans son rapport d'orientation budgétaire 2019, la Région Bourgogne-Franche-Comté entérine la gratuité du transport scolaire, compétence qu'elle assume suite à son transfert par les Départements. La polémique politique qui avait été lancée par la droite départementale et régionale sur ce sujet n'a donc plus lieu d'être. La gratuité, c'est la Gauche qui l'a mise en place et qui la pérennise en Bourgogne-Franche-Comté.

LES DÉCODEURS : POSITIONS, CONTROVERSES ET DÉBATS

Orientations budgétaires 2019 : diagnostic risqué, budget tronqué ?

Quand un rapport d'orientation budgétaire annonce tout de go « une baisse du chômage » et une « forte hausse du revenu des français », les propositions formulées ne peuvent que souffrir de priorités approximatives. C'est ce qui a été relevé par Jean-Luc Fonteray, à l'aune de la réforme fiscale qui priverait les Départements de leur pouvoir de taux, en dénonçant « *des orientations au coup par coup au lieu de donner des perspectives anticipées mesurables qui justifient des choix d'investissements* ». L'occasion aussi de rappeler pour Evelyne Couillerot la nécessité d'adopter des mesures d'urgence sociale pour les plus faibles revenus et compenser « les difficultés générées par le coût en forte hausse des énergies », quand les aides au Fonds social logement ont baissé de 30% depuis trois ans. « *Vos orientations budgétaires ne mettent pas la transition énergétique au cœur de l'action départementale. Ces enjeux doivent nous engager aujourd'hui, dans une démarche qui allie le social, l'économique et l'environnemental* ». Et de rappeler que les propositions du groupe Gauche 71 lors de l'élaboration du budget 2018, dégagant une enveloppe de 1,5 M d'€ supplémentaires pour permettre par exemple aux communes de déposer un 2^{ème} projet visant la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments étaient toujours d'actualité. La DM2, adoptée le matin avec abstention du groupe Gauche 71, a montré que ces marges financières existaient.

Etablissement pour personnes âgées : la majorité prise dans l'état des taux

Le rapport récurrent définissant pour l'année 2019 les taux de reconduction des budgets pour les établissements sociaux a été l'occasion d'un énorme cafouillage relatif à l'indice définissant la dotation de la section dépendance. En effet, un diagramme présentait opportunément une augmentation, dès 2019, de 3,5 %, conduisant à un indice de 7,37 en 2019. Or, il n'est qu'un indice terminal d'affichage lissé sur 5 ans. La progression s'inscrit en fait au rythme moyen annuel de 0,5 % par an, soit 7,17 en 2019. Difficile d'y voir plus clair à l'issue des explications données dans la plus grande confusion par la Vice-présidente en charge de la dépendance. Mais l'occasion de rappeler pour les élus du groupe Gauche 71 la tension grandissante des budgets des établissements, qui puisent sur leurs réserves en compensant les taux insuffisants adoptés depuis trois ans. Ceux-ci ne peuvent pas financer les postes supplémentaires nécessaires à l'accompagnement des personnes âgées dépendantes. Les augmentations de tarifs des maisons de retraites, alors que déjà une majorité des prestations hors soin deviennent payantes pour l'utilisateur et sa famille, sont à craindre.

Interrogations sur le Très Haut Débit

Le Très Haut Débit s'est invité dans le débat avec une note déposée sur table, à la suite du résultat du lancement par le gouvernement, il y a quelques mois, du dispositif « Appel à Manifestation d'Engagements Locaux » (AMEL). Il s'agit de confier la phase 2 du déploiement de la fibre à un opérateur privé au lieu d'un financement public pour la phase 1. Conséquence de l'intérêt pour l'Etat et les collectivités de ne plus financer, l'opérateur privé qui s'en chargera sera propriétaire du réseau et l'exploitera.

Pour plusieurs raisons pointées par le groupe Gauche 71, ce changement bouscule le déploiement du THD acté en 2014. Tout d'abord en termes de délais avec une éventualité où les zones du département prévues pour être couvertes en phase 2 (100 000 prises et 254 communes) pourraient pour partie l'être avant celles de la phase 1, qui est en cours de déploiement mais qui a pris du retard. De surcroît, les intercommunalités de cette phase 1 contribuent au financement (25 M d'€) : une situation potentiellement inéquitable, que notre groupe a relevée dès l'origine, car ce principe disparaît avec « l'AMEL » et son financement intégral par un opérateur privé.

Pour le calendrier, le Président a lui-même reconnu (alors que son Vice-président avait dit exactement l'inverse) que l'éventualité de voir des communes de la phase 2 couvertes avant celles de la phase 1 était réelle. Pour la commercialisation, les garanties d'une cohérence des offres et d'un équilibre technique et financier sont-elles posées, avec un opérateur propriétaire du réseau et une exploitation du réseau public confiée à la SPL, quand les zones urbaines AMI préemptées par le privé sont plus rentables ? L'exemple de la privatisation des autoroutes a montré combien le fait de confier des infrastructures de réseau à un opérateur privé ne servait pas forcément les intérêts des usagers et les deniers de l'Etat, au nom de la rentabilité première...des actionnaires. Le Président a certes proposé de « rembourser » les collectivités déjà engagées. Cette disposition, rendue possible par le fait que le Département n'aura rien à débours sur la phase 2, ne repousse pas pour autant les craintes consécutives du retard accumulé - et dénoncé par le groupe Gauche 71 depuis trois ans - sur le déploiement actuel de la phase 1. Les intercommunalités sont littéralement baladées depuis 2015 et les habitants de plus en plus dans l'attente essentielle de la date à partir de laquelle ils pourront s'adresser à un opérateur pour disposer d'un abonnement fibre.

La seule réponse est que l'opérateur de la phase 1 serait convoqué à venir s'expliquer en Assemblée départementale de décembre sur le retard des études. Une manière de plus de se défaire ? Affaire à suivre.

Question d'actualité sur la situation des mineurs non accompagnés

Sollicité par des associations réunies dans un collectif de défense des mineurs non accompagnés, le groupe Gauche 71, par la voix de sa Présidente, a exprimé ses craintes sur l'accompagnement de l'évaluation de leur minorité alors que le service départemental en charge de celui-ci est régulièrement fermé. Nous sollicitons « *de trouver les moyens pour que le Département assume pleinement sa mission d'accueil et d'évaluation de ces jeunes. Faute d'accueil et de protection, ces jeunes sont aussi en danger. Nous demandons aussi que les avis portés sur l'évaluation de la minorité soient renforcés par une approche pluridisciplinaire. Nous sollicitons un travail d'évaluation approfondie sur le nombre de jeunes accueillis et pris en charge.*